

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 6 mars 2025

Présidence de Monsieur Sylvain Richard

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis no 79-2025, concernant la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxten- demande d'un crédit d'études de CHF 446.000,- TTC.

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

VALIDE et ADOPTE les études pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxten.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de CHF 446'000.- TTC pour la mise en séparatif et réaménagement de la rue de Verdaux, rue de Bugnon et du chemin de Jouxten

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil Communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- Compte N° 3861.1091.5060-Crédits d'études – Collecteurs rue de Verdaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxten pour CHF 330'000.- TTC.
- Compte N° 3820.1092.5060- Crédits d'études – Réaménagement de la rue de Verdaux, rue du Bugnon et chemin de Jouxten pour CHF 116'000.- TTC

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2025

Ainsi délibéré en séance du 6 mars 2025

Le Président

La Secrétaire

Sylvain Richard

Corrine Simon

